



COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 octobre 2013 à 19h

Convocation du 18/10/2013

Étaient présents : LEMIRE Jean André, GARCIA Philippe, MÉALLET Bertrand, BETES Françoise, JACQUET Agnès, PATROUILLEAU Christian, MORGANTINI Carlo, ROUSSEIL Leslie, LOPEZ Maria, FERNANDEZ Natacha.

Absents excusés : BLANC Agnès, NAPIAS Christophe procuration à JACQUET Agnès, ORTIZ GUERRERO Marie procuration à LEMIRE Jean André, FAURE Jean François procuration à MÉALLET Bertrand

Secrétaire(s) de séance : Mlle Leslie ROUSSEIL.

Le compte rendu de la précédente réunion est lu et approuvé à l'unanimité.

Modification des statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu: Délibération n° 15/2013 (unanimité)

Compétence Protection et mise en valeur de l'environnement.

Ajout de la phrase : *Gestion des digues incluses dans le périmètre de la DIG (Déclaration d'Intérêt Général) dont la localisation est précisée dans le plan annexé aux présents statuts.*

M. Maire indique au conseil que cette modification permet ainsi de confirmer, que la gestion des digues de Garonne de Cadaujac à Castres-Gironde, ainsi que celles du ruisseau le Saucats est du ressort de La Communauté de Communes de Montesquieu.

Suite à un manque de précisions chiffrées la délibération concernant la convention avec le SDEEG de prestation de services en matière d'efficacité énergétique est retirée de l'ordre du jour.

Signature contrat Enfance Jeunesse, Période 2014-2017: Délibération n° 16/2013 (unanimité)

Le contrat enfance jeunesse signé par la Communauté de Communes de Montesquieu et les communes du territoire en 2006 avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde et la Mutualité sociale agricole prendra fin le 31 décembre 2013. Ce partenariat permet aux communes et à la Communauté de Communes d'être soutenues financièrement et techniquement dans la mise en œuvre de leurs politiques d'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse. En effet, la prestation de service (PSEJ) générée par le CEJ qui est versée par la CAF et la MSA aux signataires du contrat, cofinance toutes les actions éligibles.

Il est donc envisagé de poursuivre et de renouveler ce partenariat avec la CAF et la MSA à travers la signature d'un nouveau contrat enfance-jeunesse, pour une durée de quatre ans.

Il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire

- à entreprendre les démarches de renouvellement du CEJ,
- une fois celles-ci effectuées à signer (lui-même ou son représentant désigné) le contrat enfance jeunesse avec la CAF et la MSA.

PRESENTATION RAPPORTS EAU & ASSAINISSEMENT 2012 : délibération n° 17/2013 (unanimité) :

Monsieur GARCIA présente à l'assemblée les rapports annuels sur le prix et la qualité des services de l'adduction d'Eau Potable et de l'Assainissement Collectif exercice 2012. Le Conseil Municipal prend note de ces rapports annuels établis le 30 juin 2013 par le Syndicat Intercommunal de l'eau Potable et de l'Assainissement de La Région de La Brède, conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES : délibération n° 18/2013 (unanimité) :

Monsieur LEMIRE propose que la Commune d'Isle Saint Georges approuve le principe d'intégrer le dispositif départemental de démoustication et de bénéficier des opérations de lutte contre les moustiques qui seront menées après étude préalable.

Informations diverses

- Le marché de voirie (Palanque Longue et Touyac) a été attribué à l'entreprise SATTANINO pour un montant de 35 875€ HT.
- Rappel : un recensement de la population lillaise aura lieu début 2014.
- Bilan des formations réalisées en 2013 par le personnel communal.
Citoyenneté, 3 formations. Ecole Périscolaire, 1 formation. Ressources humaines, 1 formation.
Technique Environnement, 1 formation.
D'ici la fin de l'année quatre autres formations Citoyenneté sont programmées et deux formation BAFA sont en cours pour le personnel de la restauration scolaire.
- Le nombre et la répartition des conseillers communautaires 2014, votés lors du dernier Conseil Municipal du 27 juin 2013 ont été officialisés par un arrêté préfectoral.

FIN DE SEANCE à 19h45